

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 12 septembre 2025.

Etaient présents :

Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline. ROUZE Virginie ;

Messieurs : GALLET Maxime, HAINAUT Pascal, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir :

Monsieur Jean-Marc DELSERT à Madame Gaëlle LEDOUX
Madame Valérie SADOWSKI à Madame Delphine FALIGANT
Monsieur Pierre FACHE à Monsieur Guillaume SNAET

Monsieur David RAMARD est excusé ayant d'autres obligations.

Madame Delphine FALIGANT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

LA PRESENTATION DU PROJET DE DECHETTERIE A CUINCHY

Les services de la CABBALR présentent ce projet :

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Conseiller Communautaire délégué aux collectes et à la gestion des déchets ;

Monsieur Jean-Luc DISSAUX, Responsable des collectes ;

Monsieur Rainer FLÖRKE, Directeur de l'Environnement.

La CABBALR a un projet d'agglomération intitulé « l'agglomération 100% durable ». Ce projet a de nombreux objectifs, notamment la réduction des déchets, le tri des déchets et leur revalorisation.

Cela passe par de nombreuses actions : le déploiement des bacs à déchets verts, l'arrêt de la collecte des encombrants en porte à porte, la mise en place des déchetteries mobiles, la communication sur les consignes de tri, une nouvelle usine de valorisation énergétique (qui produira davantage d'énergie avec moins de déchets) et un nouveau centre de tri lié avec Dunkerque (avec acheminement des déchets par voie fluviale).

La Communauté d'agglomération a choisi de conserver une taxe sur les ordures ménagères égale à zéro.

Actuellement, les habitants du secteur utilisent la déchetterie d'HAISNES. Cette déchetterie est vieillissante, sous-dimensionnée et enclavée. Elle sera dans les prochaines années dépolluée et fermée.

L'agglomération a cherché à créer une nouvelle déchetterie avec les critères suivants :

- un axe passant
- une parcelle assez grande pour y installer cet équipement classé
- sans prendre un terrain destiné à l'agriculture

Le choix s'est porté sur la partie gauche du terrain CARECO. Un hangar et une dalle béton sont déjà existants, la pollution des déchets actuels sera encapsulée et la route départementale sera réaménagée en vue de permettre l'accès et de gérer les flux et la vitesse grâce à un carrefour à feu tricolore.

Une nouvelle déchetterie sera également installée à RICHEBOURG. Lorsque ces deux déchetteries seront en activité, les déchetteries mobiles s'arrêteront.

La déchetterie de Cuinchy sera mixte c'est-à-dire qu'elle accueillera à la fois les particuliers et les professionnels.

Le budget alloué est d'environ 2 millions d'euros. Peu importe les échéances 2026, le projet est lancé et budgétisé par la CABBALR, il sera donc réalisé.

- La surface de la parcelle consacrée au projet est de 12 492m²
- Le bâtiment existant de 1 250m² sera conservé
- La dalle béton étanche de 600m² sera également conservée
- Un réseau d'assainissement et un bassin de rétention des eaux sont déjà présents et seront très utiles pour la déchetterie.
- Un hangar de 830m² sera détruit
- Les arbres présents sur la parcelle seront conservés

Les plans d'aménagement de la route départementale sont encore provisoires. Il y aura un accès avec feux tricolores intelligents qui détectera à la fois les entrées, les sorties de la déchetterie et la vitesse.

Des trottoirs seront aménagés afin d'assurer le cheminement piéton.

Le plan a été validé par la CABBALR et le Conseil Départemental, il doit encore être approuvé par le Préfet.

Une zone d'attente des véhicules se fera sur la parcelle de l'agglo afin de ne pas gêner la route départementale.

La CABBALR souhaiterait aménager une ressourcerie dans cette déchetterie puisqu'il y a un magasin qui pourrait être exploité.

Planning :

- Fin 2025, la CABBALR sera officiellement propriétaire
- 2026 : dépôt du permis de construire, lancement des études et des consultations.
- fin 2026 : démarrage des travaux
- Mise en exploitation fin 2027

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON précise que ce projet a commencé en 2020 pour la recherche de l'emplacement. De nombreuses réunions de travail ont déjà été réalisées avec Monsieur le Maire et les services départementaux. Ce projet résulte d'un travail de collaboration entre la Commune et la CABBALR.

L'ouverture de la déchetterie de RICHEBOURG est prévue fin 2028. C'est alors que stopperont les déchetteries mobiles.

Delphine FALIGANT demande combien de véhicules seraient accueillis en déchetterie chaque jour. On estime une moyenne de 300 véhicules.

Monsieur le Maire remercie les services de la CABBALR pour tout le travail accompli ainsi que Monsieur Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, qui a rendu ce projet possible sans empiéter sur des terres agricoles.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON clôture cette présentation en remerciant le Conseil Municipal pour sa sensibilité sur l'écologie et l'économie circulaire.

LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET LES PROPOSITIONS D'AVENANTS

Dans le cadre du marché de mise en accessibilité de la Mairie, deux avenants sont proposés :

Carrelage de l'ancienne bibliothèque et des sanitaires afin de l'harmoniser avec celui de la salle des mariages actuelle pour un montant de 7 549,44€HT soit 9 059,33€ TTC;

Remplacement du plafond de couleur de l'ancienne bibliothèque (il devait être conservé mais il est trop vétuste) pour un montant de 3 065,24€HT soit 3 678,29€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Les modifications suivantes sont proposées :

23 000€ du 21311 «Travaux bâtiments publics » vers le 2313 «construction »;

3 680€ du 2188 «Autres achats » vers le 2313 «construction »;

7 060€ du 2151 «Réseaux de voirie» vers le 2313 «construction »;

2 000€ du 21311 «Travaux bâtiments publics» vers le 2313 «construction »;

Une étude de zone humide pour le lotissement a été lancée dans le cadre de la loi sur l'eau d'un montant de 8 520€.

Adopté à l'unanimité.

L'ORGANISATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR LA RENTREE 2025

Rappel : l'école de musique recrute chaque année des professeurs de septembre à juin.

Maximum 11 professeurs

4 heures maximum par professeur (par semaine)

20 heures maximum par semaine (pour l'ensemble des professeurs).

Afin de permettre la rentrée scolaire 2025 en palliant l'absence de Madame Christelle DELLISE, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un professeur à raison de 6 heures par semaine.

Le nombre d'heures global restera inchangé à 20h maximum par semaine.

Adopté à l'unanimité.

LA COLONIE A LA NEIGE 2026

La Commission jeunesse a sélectionné le séjour « ski grandeur nature » proposé par l'association PEP 59 :

Du 14 au 22 février 2026

Domaine de Frêchet au reposoir en Haute-Savoie

Pour les enfants de 6 à 14 ans (50 maximum)

5 cours de ski de 2 heures

Le prix du séjour est de 832,90€

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité.

Quotients Familiaux	Participation des Familles		Participation de la Municipalité	
De 1 à 640	20 %	166,58 €	80 %	666,32 €
De 641 à 940	30 %	249,87 €	70 %	583,03 €
De 941 à 1199	40 %	333,16 €	60 %	499,74 €
1200 et plus	50 %	416,45 €	50 %	416,45 €
Extérieurs	100 %	832,90 €	0 %	0,00 €

Un financement en trois fois sera proposé aux familles. Les inscriptions seront lancées début novembre.

Monsieur le Maire remercie la Commission jeunesse pour le travail réalisé.

LA PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE AB 273

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un riverain de la rue Edouard Ratajczak souhaite acquérir une parcelle voisine de la sienne d'une superficie de 10m².

Cette acquisition permettrait d'installer une clôture en ligne droite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la vente de la parcelle AB 273 au prix de 50€ le m². Les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents afférents à cette vente.

LA CREATION DE L'ASSOCIATION EXCEL'LENS

La Commune a le plaisir d'accueillir une nouvelle association qui regroupe des supporters du RC LENS.

Le bureau est composé des membres suivants :
Président d'honneur Dominique DELECOURT
Président Thomas FAUVERGUE
Vice-Président Guillaume SALOME
Trésorier Guillaume DE RUYCK
Secrétaire Célie SZCZEPANIAK

Cette association été hébergée à DOUVIRIN mais les capacités d'accueil étant limitées, ils ont souhaité changer de commune.

Il s'agit d'une association familiale qui regroupe une quarantaine d'adhérents.

L'association ne sollicite pas de subvention. Les salles communales seront mises à disposition dans les mêmes conditions que celles appliquées pour les autres associations.

LA PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION BAFD

La Commission jeunesse propose la prise en charge d'une formation BAFD d'un animateur de Cuinchy qui va être amené à prendre la direction des accueils de loisirs dans le cadre de la réorganisation de l'équipe d'animation dès 2026.
En contrepartie, cette personne s'engage à assurer la direction pendant toute la durée du prochain mandat.

Adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ALSH

Madame Sandy DUPARCQ sollicite un remboursement de 18€ (2 jours à 9€) suite à l'absence de sa fille Noémie DUPARCQ au centre de loisirs les 31 juillet et 1er août 2025.

Un certificat médical est joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce remboursement.

Madame Emeline FERINGUE sollicite un remboursement de 36€ (4 jours à 9€) suite à l'absence de sa fille Noline DILLY FERINGUE au centre de loisirs du 29 juillet au 1er août 2025.

Un certificat médical est joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce remboursement.

Madame Cindy ROUZE sollicite un remboursement de 45€ (5 jours à 9€) suite à l'absence de sa fille Agathe ROUZE au centre de loisirs du 28 juillet au 1er août 2025 pour cause de départ en vacances.

Le Conseil Municipal ne peut pas accorder de suite favorable à cette demande puisque la cause ne fait pas partie des motifs pouvant générer un remboursement.

LES QUESTIONS DIVERSES

Le point sur l'éclairage public

Suite au déploiement du led sur toute la Commune, l'éclairage public a été remis en service depuis le 7 juillet sur décision du bureau municipal.

Les travaux au niveau de l'écluse

VNF prévoit de réaliser des garages d'écluse.

Il s'agit de zones où les bateaux peuvent s'amarrer en attendant que l'écluse se libère.

L'objectif de ces aménagements est d'augmenter le flux tout en assurant la sécurité des bateliers.

En amont, les travaux sont prévus en 2028 pour une durée de 8 mois.

En aval, les travaux ne seront pas engagés avant 2029 (sous réserve des préconisations de la SNCF à respecter).

Pour rappel, en 2026, une centrale à béton sera installée à proximité du terrain de pétanque dans le cadre du chantier d'installation d'une nouvelle pompe à eau électrique.

Le bilan des guinguettes 2025

Les guinguettes 2025 ont connu un franc succès. L'investissement du plancher de danse a été fortement apprécié pendant neuf semaines.

Les associations se sont réunies et se sont projetées sur 2026 en conservant deux soirs : les mercredis et vendredis.

La Municipalité a assuré une semaine de guinguette vacante. Un bénéfice de 771€ a été reversé au CCAS.

Monsieur le Maire remercie les élus qui se sont impliqués et tout particulièrement Monsieur Gilles VERSCHUEREN qui a géré l'aspect financier.

La condamnation d'une salle de classe de l'école maternelle

Une salle de classe a été fermée. Il s'agit de la classe qui est dans le baraquement construit fin des années 50.

Pour des raisons de sécurité, cette classe a été condamnée. Un déménagement a été possible puisqu'il y avait une classe vacante.

Un arrêté municipal a été pris. Ce bâtiment devra être rasé. Une étude sur l'aménagement sera à mener en concertation avec les enseignants.

- Madame Joëlle BARIL a constaté que des travaux sont en cours dans la boulangerie. Effectivement, le propriétaire fait des travaux mais il y a tellement à faire que cela risque de durer assez longtemps. De plus, la nouvelle boulangerie de Sailly Labourse ne va pas aider les commerces de proximité. Madame Sophie MICHEL évoque l'idée d'un dépôt de pain afin de restreindre les coûts. Madame Delphine FALIGANT demande si le propriétaire a été contacté. Oui il a été contacté mais les délais sont longs et les frais conséquents. Il a pour projet de rouvrir une boulangerie. Le Conseil Municipal reste très vigilant sur le commerce mais la situation économique n'est pas favorable.
- Madame Gaëlle LEDOUX s'étonne d'apprendre que le coiffeur est également fermé. Effectivement, il a fermé le 11 septembre. Compte tenu de la situation familiale, le contexte est compliqué et l'avenir du bâtiment n'est pas encore connu.
- Madame Lucile CAPET souhaite avoir des nouvelles du marché du mercredi. Pour le moment, nos trois commerçants viennent avec assiduité et la clientèle est présente. Monsieur le Maire rappelle qu'une commune de 1800 habitants n'aura jamais un marché comme ceux des villes. Cuinchy a la chance d'avoir des commerçants et des habitants qui apprécient ces services. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal pour rappeler ce marché.

Séance levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Delphine FALIGANT

